

## **Assemblée générale de l'OMPI**

**Soixantième session (33<sup>e</sup> session extraordinaire)**  
**Genève, 7 – 15 juillet 2026**

### **RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI**

*établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI*

1. Le présent document contient le "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/PBC/40/2), soumis au Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) pour examen à sa quarantième session (15 – 19 juin 2026).
2. Toute décision du PBC concernant ce document figurera dans la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (document A/68/6).

[Le document WO/PBC/40/2 suit]

## **Comité du programme et budget**

**Quarantième session**  
**Genève, 15 – 19 juin 2026**

### **RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI**

*établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI*

1. Le présent document contient le Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI, établi par l'OCIS et couvrant la période allant du 29 mars 2025 au 20 mars 2026.

2. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

3. *Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/PBC/40/2).*

[Le Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI suit]

RAPPORT ANNUEL DE  
L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE DE L'OMPI (OCIS)

POUR LA PÉRIODE DU 29 MARS 2025 AU 20 MARS 2026

[19 MAI 2026]

## Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	4
II.	SESSIONS TRIMESTRIELLES, COMPOSITION ET MÉTHODE DE TRAVAIL .....	4
III.	QUESTIONS EXAMINÉES ET ANALYSÉES .....	5
	A. Supervision interne .....	5
	B. Vérification externe des comptes.....	7
	C. Rapports financiers .....	7
	D. Gestion des risques et contrôles internes.....	7
	E. Mise en œuvre des recommandations en matière de supervision .....	8
	F. Déontologie et médiation.....	8
	G. Gestion des ressources humaines .....	9
	H. Questions diverses.....	9
IV.	OBSERVATIONS FINALES .....	10

## I. INTRODUCTION

1. Conformément à son mandat, l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI soumet un rapport annuel au Comité du programme et budget (PBC) et à l'Assemblée générale de l'OMPI.

2. Créé en 2005, l'OCIS (ci-après dénommé "Organe") est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale de l'OMPI et du PBC. Organe indépendant exerçant des fonctions consultatives spécialisées, il aide l'assemblée et le PBC à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de supervision.

3. Le présent rapport couvre la période du 29 mars 2025 au 20 mars 2026. La section II du présent rapport donne des informations sur les sessions trimestrielles, la composition et la méthode de travail de l'OCIS. La section III présente dans le détail les questions examinées et analysées par l'OCIS durant la période considérée.

## II. SESSIONS TRIMESTRIELLES, COMPOSITION ET METHODE DE TRAVAIL

### *Sessions trimestrielles*

4. Durant la période considérée, l'OCIS a tenu quatre sessions trimestrielles : du 2 au 6 juin 2025 (soixante-dix-septième session); du 22 au 26 septembre 2025 (soixante-dix-huitième session); du 8 au 12 décembre 2025 (soixante-dix-neuvième session); et du 16 au 20 mars 2026 (quatre-vingtième session). Conformément à son mandat, l'Organe a tenu une réunion d'information avec les représentants des États membres après chaque session. Les rapports de toutes les sessions de l'OCIS sont publiés sur le site Web de l'OMPI.

### *Composition et procédure de sélection des nouveaux membres*

5. L'OCIS comprend sept membres issus des groupes d'États membres de l'OMPI. Les membres siègent à titre personnel et de manière indépendante par rapport aux États membres. À sa soixante-dix-neuvième session tenue en décembre 2025, l'OCIS a élu MM. Kamlesh Vikamsey et Danil Kerimi respectivement président et vice-président pour l'année 2026. M. David Kanja a été président de la soixante-dix-septième à la soixante-dix-neuvième session, M. Vikamsey ayant assuré les fonctions de vice-président.

6. À la soixante-dix-neuvième session, les membres de l'Organe ont remercié MM. Bert Keuppens (groupe B) et Igors Ludboržs (groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes) de leur contribution remarquable et substantielle aux travaux de l'Organe tout au long de leur mandat. L'OCIS a également prié le Secrétariat de mettre en place un programme d'initiation structuré pour les nouveaux membres.

7. Conformément à la procédure de sélection décrite à l'annexe IV du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, l'OCIS est actuellement composé des membres ci-après :

- M. Kamlesh Vikamsey, président (groupe des pays d'Asie et du Pacifique);
- M. Danil Kerimi, vice-président (groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale);
- M. David Kanja (groupe des pays africains);
- Mme Elena Atanasova (groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes);
- M. Guan Jian (Chine);
- M. German Deffit (groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC));
- et
- M. Robert Samels (groupe B).

8. La composition de l'OCIS respecte une combinaison et un équilibre appropriés en termes de compétences, de connaissances et d'expérience.

#### *Méthode de travail*

9. L'OCIS fournit des avis dans le cadre de son action auprès du Directeur général, du personnel du Secrétariat, de la Division de la supervision interne (DSI) et du vérificateur externe des comptes, compte tenu principalement des rapports et des renseignements qui lui sont fournis. Il procède également à des délibérations sur des questions pertinentes pour procéder à ses évaluations et adopter ses conclusions.

10. Au cours de la période considérée, l'Organe a échangé avec le Directeur général et la haute direction au sujet de l'évolution du contexte géopolitique et géoéconomique, notamment en ce qui concerne son incidence sur le nombre de dépôts dans le cadre des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, qui a d'abord enregistré une baisse par rapport aux prévisions, avant de se redresser par la suite. L'OCIS a reçu des informations détaillées sur les résultats financiers de l'Organisation, prenant note de l'excédent dégagé en 2024 et des résultats d'exploitation positifs enregistrés au premier semestre 2025. Par ailleurs, il a examiné les priorités stratégiques du programme de travail et budget pour 2026-2027, notamment la création du Fonds d'accélération pour le développement, l'incidence de l'intelligence artificielle (IA) sur les opérations, ainsi que la participation de l'OMPI à l'initiative ONU80.

#### *Autoévaluation et évaluation indépendante des performances effectuées par l'OCIS*

11. À sa soixante-dix-neuvième session, l'OCIS a procédé à son exercice annuel d'autoévaluation en s'appuyant sur les critères établis par le Corps commun d'inspection (CCI) concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies. Cette évaluation a permis de conclure que l'OCIS répondait à tous les critères et fonctionnait efficacement. Des informations sur cette autoévaluation figurent dans le rapport de la soixante-dix-neuvième session de l'Organe.

12. Par ailleurs, conformément à son mandat, qui prévoit une évaluation indépendante des performances tous les trois ans, l'OCIS a examiné les modalités de cette évaluation, qui sera réalisée dans les mois à venir. L'évaluation comprendra une enquête auprès des principales parties prenantes, y compris les États membres.

### **III. QUESTIONS EXAMINEES ET ANALYSEES**

#### **A. Supervision interne**

##### *Mise en œuvre du programme de travail de la Division de la supervision interne en 2025 et proposition de programme de travail de la Division de la supervision interne pour 2026*

13. L'Organe a examiné la mise en œuvre du programme de travail de la Division de la supervision interne en 2025, sur la base des rapports d'activité trimestriels de la DSI soumis pour chaque session. En décembre 2025, l'OCIS a constaté que la mise en œuvre du programme se déroulait comme prévu, même si la mise à jour de la politique et du manuel en matière d'évaluation était toujours en cours et devrait être achevée en 2026. L'OCIS a également examiné le programme de travail de la Division de la supervision interne pour 2026 et formulé des observations à cet égard, soulignant qu'il s'appuyait sur une approche fondée sur les risques et comprenait une mission de conseil sur l'utilisation de l'IA au sein de l'Organisation.

### *Rapports d'audit interne et d'évaluation*

14. Au cours de la période considérée, l'OCIS a examiné plusieurs rapports d'audit interne et d'évaluation, notamment :

- **Audit de la gestion de la cybersécurité** : Examen des résultats d'un audit de cybersécurité portant sur deux composantes des systèmes informatiques de l'OMPI. Au vu des résultats du test de pénétration externe de type "boîte noire", le niveau de sécurité a été jugé "satisfaisant". Toutefois, du point de vue des menaces internes, le niveau de sécurité a été évalué comme "modéré à élevé", en raison de problèmes de configuration et d'autres difficultés. L'Organe a effectué un suivi de la correction des vulnérabilités recensées tout au long de l'année, constatant que 5 des 12 recommandations avaient été pleinement mises en œuvre en décembre 2025, les autres étant prévues pour le premier trimestre 2026.
- **Audit de la gestion des placements** : Une évaluation réalisée par un cabinet indépendant sous la supervision de la DSI a abouti à la note "satisfaisant, avec quelques améliorations nécessaires" pour la gouvernance, la gestion des risques et la conformité, tandis que la gestion des portefeuilles a été jugée "satisfaisante". L'audit n'a mis en évidence aucun domaine à haut risque.
- **Examen des processus opérationnels** : L'évaluation du Centre d'arbitrage et de médiation a conclu que les processus étaient bien structurés, mais a mis en évidence des possibilités de renforcer l'efficacité grâce à l'automatisation et à une meilleure gestion des connaissances. Une mission de conseil sur l'expérience client et la gestion des relations avec la clientèle (CRM) a mis en évidence les possibilités de renforcement de l'interconnexion entre les projets relatifs à la CRM, la planification des ressources de l'Organisation (ERP) et la gestion des données clés.
- **Évaluations** : L'examen du programme en faveur de l'engagement des jeunes a révélé que les pratiques en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle étaient bien conçues et mises en œuvre de manière efficace. L'OCIS a également examiné un "document de clarification" concernant la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement et a conclu qu'une évaluation approfondie n'était pas nécessaire à ce stade, compte tenu de l'examen prévu par le CCI.

### *Enquêtes*

15. À chaque session, l'Organe a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. En décembre 2025, quatre dossiers étaient en cours d'évaluation préliminaire. L'OCIS a noté que deux des affaires classées pendant cette période étaient liées à la réintroduction d'une plainte antérieure. L'Organe a également examiné les procédures relatives au traitement des plaintes répétées afin de garantir une utilisation efficace des ressources.

### *Assurance qualité*

16. L'OCIS a examiné l'état d'avancement des préparatifs en vue des évaluations externes de la qualité pour les fonctions d'audit interne et d'enquête, prévues au premier trimestre 2026. L'évaluation externe de la qualité pour la fonction d'audit interne comprendra une autoévaluation avec une vérification indépendante externe.

## B. Vérification externe des comptes

17. L'OCIS a rencontré régulièrement le vérificateur externe des comptes, la Commission d'audit de la République d'Indonésie.

18. À sa soixante-dix-septième session (juin 2025), l'Organe a examiné le rapport d'audit détaillé et les opinions d'audit du vérificateur externe des comptes pour l'année 2024. Le vérificateur externe des comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers et la régularité des opérations de l'OMPI et a confirmé que l'OMPI se conformait aux exigences des normes IPSAS.

19. Au cours des soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions, l'Organe a examiné le mémorandum relatif à la planification de l'audit du vérificateur externe des comptes ainsi que les résultats de l'audit intermédiaire pour 2025. L'OCIS a fait remarquer qu'une attention particulière serait accordée à la comptabilisation des recettes et à l'évaluation des risques de fraude, ainsi qu'à l'analyse des contrôles informatiques généraux et de la cybersécurité. En décembre 2025, le vérificateur externe des comptes a indiqué que, sur les 11 recommandations faisant l'objet d'un suivi, 2 avaient été mises en œuvre et 9 étaient en cours de mise en œuvre.

## C. Rapports financiers

20. À sa soixante-dix-septième session, l'Organe a examiné les états financiers annuels de 2024. L'OCIS a félicité le Secrétariat pour l'exhaustivité des états financiers, des informations fournies et des notes connexes, notant que l'Organisation avait clôturé l'exercice avec un excédent.

21. Il a reçu des informations actualisées concernant la gouvernance et la supervision du nouveau régime d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). Le régime d'AMCS sera inclus dans les états financiers réguliers de l'OMPI établis conformément aux normes IPSAS et fera l'objet d'un audit par le vérificateur externe des comptes. L'Organe a également noté que l'Assemblée générale avait approuvé un transfert de 50 millions de francs suisses vers le portefeuille stratégique.

22. Il a été informé des effets des nouvelles normes IPSAS qui entreront en vigueur en 2026 et 2027, en notant qu'elles ne devraient pas avoir d'incidence financière significative sur l'OMPI. Toutes les normes dont le délai de mise en œuvre était fixé à 2025 ont déjà été mises en œuvre.

23. À sa quatre-vingtième session, l'OCIS a examiné des informations actualisées sur les arrangements bancaires de l'OMPI. Les principales activités bancaires comprennent la gestion de la trésorerie et des liquidités, la gestion des opérations en devises, les activités de placement de trésorerie et les services de dépôt. L'Organe a examiné la gestion des limites d'exposition et la concentration des activités au sein d'une même banque, et a formulé des recommandations à ce sujet.

## D. Gestion des risques et contrôles internes

24. L'OCIS a examiné la carte thermique des risques de l'OMPI. Parmi les principaux risques recensés figuraient les cyberattaques et les violations de données confidentielles, la baisse de la valeur des placements et la diminution significative des recettes en raison d'une réduction notable du nombre de dépôts. L'Organe a noté que le contexte géopolitique et économique était passé à une catégorie de risque élevé.

25. Il a également examiné les conclusions d'une évaluation des risques de fraude réalisée par un expert externe. Sur les 34 recommandations formulées, six n'ont pas été retenues.

L'évaluation a conclu que l'exposition au risque de fraude au sein de l'OMPI est relativement limitée. L'Organe a suivi la mise en œuvre des recommandations correspondantes tout au long de la période.

26. À sa quatre-vingtième session, l'OCIS a été informé de la proposition de révision du dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OMPI, dont la dernière version remonte à 2019. Il lui a été indiqué que ce document serait présenté au PBC à sa quarantième session.

27. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement de l'établissement de l'avis de la DSI sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes, destiné à étayer la déclaration du Directeur général sur le contrôle interne. L'OCIS a recommandé que l'avis global s'accompagne d'une évaluation qualitative.

#### *Gestion de la cybersécurité et sécurité physique et informatique*

28. À sa quatre-vingtième session, l'Organe a examiné le programme de travail 2026 de la Section de la sécurité informatique, qui mettait l'accent sur la sensibilisation, les opérations et la protection de la vie privée. Il a reçu des informations actualisées concernant la cybersécurité, notamment sur les risques et incidents potentiels en matière de sécurité de l'information, l'état de conformité, la sûreté et la sécurité à l'OMPI, les programmes stratégiques, les ressources et les tests d'intrusion. L'Organe a par ailleurs longuement débattu des stratégies d'atténuation des risques liés à la sécurité informatique et a demandé à ce qu'une séance soit consacrée aux risques potentiels liés aux systèmes existants lors de ses prochaines sessions.

#### E. Mise en œuvre des recommandations en matière de supervision

29. L'OCIS a examiné la situation concernant les recommandations en suspens formulées à chaque session par la DSI, le vérificateur externe des comptes et le Corps commun d'inspection (CCI).

30. Le nombre de recommandations en suspens a fluctué au cours de cette période en raison de la publication de nouveaux rapports. L'OCIS a toutefois pris note des efforts constants déployés par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations en suspens depuis longtemps, le nombre total de recommandations en suspens s'élevant à 47 en novembre 2025, soit une baisse significative par rapport aux 120 recensées en 2022.

#### F. Déontologie et médiation

##### *Bureau de la déontologie*

31. L'Organe a examiné le rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2024 ainsi que ses programmes de travail pour 2025 et 2026. Il a noté qu'une grande partie des conseils donnés par le Bureau concernait des activités menées en dehors du Bureau international et des conflits sur le lieu de travail. Il a également examiné le mandat révisé (ordre de service) du Bureau de la déontologie et a formulé des recommandations à cet égard.

##### *Médiateur*

32. L'OCIS a reçu des rapports d'activité réguliers de la part du médiateur. L'un des faits marquants de cette période a été la réorganisation de la fonction de médiation. L'Organe a pris note du fait qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies (UNOMS) serait chargé de fournir ces services à l'OMPI. Il a rencontré les représentants de l'UNOMS en décembre 2025 afin de discuter des modalités pratiques de leur future collaboration.

## G. Gestion des ressources humaines

33. L'OCIS a examiné des informations actualisées sur la gestion des ressources humaines. Les résultats de l'enquête sur l'engagement du personnel ont révélé un taux de satisfaction de 76%, avec un taux de réponse de 67%. L'Organe a également examiné des informations actualisées sur le Plan d'action pour la diversité géographique et l'élaboration d'un cadre de référence pour les profils de direction.

## H. Questions diverses

### *Gestion des placements*

34. À la demande des États membres, le Secrétariat a soumis à l'OCIS, à chacune de ses sessions, les rapports mensuels sur le rendement des placements et les rapports mensuels de suivi des placements, établis respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire. L'OCIS tient à préciser que son rôle se limite à transmettre aux États membres les informations contenues dans les rapports mensuels sur le rendement des placements et les rapports mensuels de suivi des placements et qu'il ne donne aucune garantie à cet égard.

35. Il a examiné les rapports mensuels sur le rendement des placements et les rapports mensuels de suivi des placements pour chaque session. Il a établi que, durant la période considérée, tous les placements avaient généré les résultats escomptés, qu'ils avaient été gérés conformément à la stratégie en matière de placements et qu'aucun manquement n'avait été signalé par le dépositaire. L'OCIS a toutefois recommandé au Secrétariat d'envisager de réaliser un test de résistance tous les deux ou trois ans afin d'évaluer l'adéquation de la diversification et d'étudier la possibilité d'élargir la couverture géographique au sein des différentes catégories d'actifs.

### *Système de planification des ressources (ERP) de l'Organisation*

36. L'OCIS a reçu des informations régulières sur le projet relatif à la "transformation du système AIMS" (nouveau système ERP de l'OMPI). Il a noté que la mise en œuvre de la phase I (gestion des performances) était prévue pour début 2026 et que le projet se déroulait comme prévu dans les limites du budget.

### *Gouvernance des données*

37. L'OCIS a examiné des informations actualisées sur l'initiative de l'OMPI en matière de gouvernance et de gestion des données, y compris la stratégie de l'OMPI en matière de données et d'analyse. Le Secrétariat a mis en avant des défis tels que le niveau de maturité inégal des données et leur cloisonnement, en accordant la priorité à l'accessibilité et à la cohérence des données clients.

### *Impact de l'IA sur la propriété intellectuelle et utilisation de l'IA à l'OMPI*

38. L'OCIS a reçu des informations sur plusieurs éléments nouveaux à l'intersection de l'intelligence artificielle et de la propriété intellectuelle, notamment le Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe et la Plateforme d'échange sur l'infrastructure de l'IA. L'OMPI continue de piloter ces discussions et de suivre les avancées mondiales sur ces questions.

39. L'OCIS a également reçu des informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de l'Organisation, y compris les projets pilotes, les projets, la gouvernance des données, les politiques et les garde-fous. La structure de gouvernance a été examinée, notamment l'équipe d'experts sur l'IA, une approche-cadre en matière d'intelligence artificielle et le groupe

d'évaluation de l'intelligence artificielle, entre autres. L'Organe a demandé au Secrétariat de lui fournir régulièrement des informations actualisées sur ces sujets importants lors des prochaines réunions.

*Proposition de modification du mandat de l'OCIS*

40. Conformément à son mandat, l'OCIS procède à un réexamen périodique de celui-ci au moins une fois tous les trois ans. Le mandat actuel a été modifié pour la dernière fois en 2023 et adopté par l'Assemblée générale de l'OMPI le 14 juillet 2023 (document A/64/13). Bien qu'un réexamen soit normalement prévu pour 2026, l'Organe a décidé de reporter à 2027 son réexamen, ainsi que la présentation de toute proposition de révision au PBC. Cette décision repose sur deux considérations essentielles. Premièrement, elle permettra à l'Organe d'intégrer les observations et les recommandations issues de l'évaluation externe de 2026 concernant le rôle de l'OCIS. Deuxièmement, elle aligne le cycle d'évaluation triennal sur le cycle de renouvellement des membres de l'Organe, garantissant ainsi que les futures évaluations soient menées à un moment où tous les membres auront eu suffisamment de temps pour apporter une contribution significative à toute révision proposée.

**IV. OBSERVATIONS FINALES**

41. L'OCIS souhaiterait faire part de sa gratitude au Directeur général, au personnel du Secrétariat et au vérificateur externe des comptes pour la disponibilité, la clarté et l'ouverture dont ils ont fait preuve dans leurs échanges réguliers avec l'Organe, ainsi que pour les informations fournies.

[Fin du document]